

Séance du 25 mars 2025
 Convocation du 10 mars 2025

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS : Maria Lépine, Jean-Marc HUARD, François FOURMENT, Chrystèle BERRTRAND, Sandra RABUSSEAU, Nathalie ROBIN, Amaury TAYON, Rachel GEFFROY, Rémi MABILLEAU et Magali MOSCAUD (arrivée à 19h42)

ABSENTS : Cynthia FROBERT, Alexandra De MONTFERRIER, Hervé SOUMAT et Brahim BELGNAOU

Secrétaire de séance : Nathalie ROBIN

Début de séance à 19H20

Désignation du secrétaire de séance : *Nathalie ROBIN*
 Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
 Adoption de l'ordre du jour de la séance.

FINANCES

1. Adoption du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte financier unique (CFU) est un nouveau document budgétaire qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Elle cède la parole à Madame GEFFROY adjointe aux finances pour la présentation de l'exercice

Madame GEFFROY précise que ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 52 487.80 € et un excédent d'investissement de 101 686.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- *Approuve le compte financier unique joint en annexe,*
- *Arrête les résultats définitifs ci-après,*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	986 936.21 €
DEPENSES	934 448.41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 487.80 €
RESULTAT REPORTE	427 529.64 €
RESULTAT DE CLOTURE	480 017.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	337 286.75 €
DEPENSES	235 600.49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	101 686.26 €
RESULTAT REPORTE	-3 364.70 €
RESULTAT DE CLOTURE	98 321.56 €

ABSTENTIONS :	0	POUR :	8	CONTRE :	0
---------------	---	--------	---	----------	---

2. Affectation du Résultat

FINANCES - Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Maria LEPINE, Maire.

Après avoir examiné le **Compte Financier Unique**, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **480 017.44 €**
- Un déficit de fonctionnement de : **00.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A – Résultat de l'exercice + 52 487.80 €

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

B – Résultat antérieurs reportés + 427 529.64 €

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

C – Résultat à affecter + 480 017.44 €

= A+B (hors reste à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) €

R 001 (excédent de financement) + 98 321.56 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 134 497.49 €

Excédent de financement + 0 €

F - Besoin de financement =D+E - 36 175.93 €

AFFECTATION : C =G+H **480 017.44 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement 36 175.93 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) **H – Report en fonctionnement R 002 (2)** **443 841.51 €**

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

ABSTENTIONS :	0	POUR :	9	CONTRE :	0
---------------	---	--------	---	----------	---

3. Contribution du vote des taux 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que sans modification des taux, le produit attendu sera de **440 799 €**. Madame le Maire propose au Conseil Municipal une reconduction des taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'état 1259 reçu des services fiscaux indiquant les bases d'imposition pour 2025 et précisant le montant des allocations compensatrices et le coefficient correcteur pour 2025
- Vu l'avis de la commission de finances du 4 mars 2025
- Vu le projet de budget primitif de l'exercice 2025

Après en avoir délibéré ,

➤ Décide de fixer du taux des taxes comme suit :

- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriété bâties pour l'exercice 2025 à 37.48 %
- Fixe le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2025 à 43.25 %
- Fixe le taux de la taxe d'habitation pour l'exercice 2025 à 14.50 %

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 
ID : 037-213702723-20250325-PV20250325-DE

ABSTENTIONS : 0

POUR : 10

CONTRE : 0

4. Adoption du Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2025,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 4 mars 2025,

➤ *Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 et vote les crédits arrêtés comme suit :*

FONCTIONNEMENT **1 393 887.51 €**

INVESTISSEMENT **1 972 217.49 €**

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- Avec définition des opérations :
 - 110 – Rénovation de la salle polyvalente
 - 111 – Réhabilitation énergétique de l'école primaire
 - 112 – Grange du Village
 - 113 – Fissures CLSH
 - 114 – Lotissement du clos du Racoupeau
 - 115 – Cimetière
 - 116 – Equipement du Stade
 - 117 – Salle du théâtre de verdure

Le Conseil Municipal **décide également**, de réaliser les amortissements sur les subventions d'investissements réalisées sur une année et de procéder à leur neutralisation.

ABSTENTIONS : 0

POUR : 10

CONTRE : 0

5. Vote des subventions aux associations

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter le montant des subventions qui seront versées aux associations de la Commune ou hors Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
VU les crédits inscrits au budget primitif 2025,
VU les demandes formulées par les associations,**

Attribution des subventions 2025			
Association	Subventions versée pour 2024	Subventions demandées	Proposition d'attribution 2025
Association de gestion du centre social Jules Verne	6 500.00 €	6 500.00 €	6 500.00 €
ADMR			
Football Club de l'ouest Tourangeau de Ballan Miré		350.00 €	100.00 € sous condition du nombre d'adhérents
MJC	250.00 €	300.00 €	300.00 €
Tennis de Savonnières	200.00 €	500.00 €	300.00 €
Coopérative scolaire	2 300.00 €	2 500.00 €	2 300.00 €
Subvention exceptionnelle	100.09 €		
APEEV	1 000.00 €	2 000.00 €	1 000.00 €
Stars Trec	300.00 €	400.00 €	300.00 €
L'embellie	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Patrimoine Vivant	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Villandry Village	5 500.00 €	6 300.00 €	5 500.00 €
UNC – AFN	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Campus des Métiers et de l'Artisanat		240.00 €	0.00 €
Langeais Clap	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Sporting Club d'Azay	200.00 €	200.00 €	200.00 €
MFR d'Azay le rideau	150.00 €	240.00 €	50.00 €
Prévention routière		250.00 €	0.00 €
Protection Civile		500.00 €	0.00 €
Les amis du Cher canalisé		NP	0.00 €
Restos du coeur		NP	0.00 €
Total	17 550.09 €		17 600.00 €

ABSTENTIONS : 0 POUR : 10 CONTRE : 0

6. Détermination de l'utilisation des comptes 6232 : fêtes et cérémonies et 6234 : Réceptions

Madame le Maire explique au conseil Municipal que selon l'instruction comptable M57, les comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et 6234 « réceptions » servent à imputer des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies et aux réceptions. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère ces activités, il revêt un caractère imprécis.

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du comptable public de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater aux comptes 6232 et 6234.

Vu l'article D1617-19 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le décret fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats et des dépenses

Vu l'instruction M57

Considérant que la nature 6232 et 6234 relative aux dépenses revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Madame le Maire propose

- **D'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »** les dépenses engagées dans le cadre d'événements organisés par la commune telles que défini ci-après :

- Les frais liés aux cérémonies officielles de commémorations et fêtes nationales
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux événements ci-dessus

- **D'imputer au compte 6234 :**

- Les frais liés aux vœux à la population et au personnel
- Les frais liés à des inaugurations
- Les frais liés à la réception des nouveaux arrivants sur la commune
- Les frais liés au repas des aînés ...

ABSTENTIONS : 0 POUR : 10 CONTRE : 0

7. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Maria Lépine	25 452.24 €			25 452.24 €
Rachel GEFFROY	9 756.56 €			9 756.56 €
François FOURMENT	9 756.56 €			9 756.56 €
Nathalie ROBIN	9 756.56 €			9 756.56 €
Amaury TAYON	9 756.56 €			9 756.56 €

	Nature des indemnités annuelles – Tours Métropole Val de Loire			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Maria Lépine	29 102.52 €	348.68 €		29 451.2 €

	Nature des indemnités annuelles - SIGEC			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Maria Lépine	2 847.76 €			2 847.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par ses membres.**

ABSTENTIONS : 0 POUR : 10 CONTRE : 0

8. Adoption du rapport de la CLECT 2025

Il est rappelé que notre commune, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire », siège à la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences que notre commune a transférées à la Métropole.

Au titre de l'exercice 2025, la CLECT s'est réunie le 10 février 2025.

Le Conseil Municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2025 de la CLECT et son annexe financière. Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport avec la délibération suivante.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées et son annexe financière,

- **Approuve le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

ABSTENTIONS :	0	POUR : 10	CONTRE : 0
---------------	---	-----------	------------

9. Adhésion au groupement de commande de papier

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Tours, Luynes, Saint Avertin, Saint-Genouph, Joué-les-Tours, La Membrolle sur Choisille, La Riche et Druye, Saint-Cyr, Rochecorbon, Notre Dame D'Oé et de la Métropole ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en fourniture de papier (Lot 1) et produits d'emballage (lot 2).

Il est proposé que la ville de Tours soit coordinatrice de ce groupement de commandes.

En application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique,

En conséquence, Madame le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré :

- **Décide d'adhérer** au groupement de commandes pour le lot n°1 entre les communes de Tours, Luynes, Saint Avertin, Saint-Genouph, Joué-les-Tours, La Membrolle sur Choisille, La Riche et Druye, Saint-Cyr, Rochecorbon, Notre Dame D'Oé et de la Métropole concernant la fourniture de papier.
- **Adopte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **Précise** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordinateur en application des dispositions des articles 25 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- **Autorise** au nom de la commune le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention

ABSTENTIONS :	0	POUR : 10	CONTRE : 0
---------------	---	-----------	------------

Divers :

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 037-213702723-20250325-PV20250325-DE

- *Fiches territoires : présentation des chiffres clés 2024 concernant les demandes et attributions des logements sociaux sur Tours Métropole Val de Loire et sur Villandry. 5 demandes pour Villandry sans attribution car il n'y a aucun logement vacant.*
- *Retour sur l'opération de plantation de noyers sur la commune en partenariat avec l'embellie et l'école des petits colombiens.*
- *Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants fixée au vendredi 25 avril 2025 à 19h en salle du Conseil*
- *Invitation du député Laurent Baumel à une visite de l'Assemblée Nationale le lundi 28 avril 2025*
- *Réflexion à mener sur la reprise du marché*
- *Information sur la mise en place d'un groupe de travail au sein de Tours Métropole Val de Loire sur l'organisation des modes de gestion du service eau de gestion Eau Potable et Assainissement. Les modes de gestion sont actuellement multiples (régie directe / prestation de service / délégation de service public), l'objectif est d'élaborer un scénario qui sera présenté en instance métropolitaine en novembre 2025.*

Levée de la séance à 21h00

Fait en mairie, le 26 mars 2025

Affiché le 27 mars 2025,

**Le Maire,
Maria LÉPINE**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLANDRY' at the top and '(I.-et-L.)' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms and two stars.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 037-213702723-20250325-PV20250325-DE